http://www.eglisealareunion.org/?Les-eveques-de-France-prennent-des-decisions-sur-la-lutte-contre-la-pedophilie

Les évêques de France prennent des décisions sur la lutte contre la pédophilie

- Actualité -

Date de mise en ligne : mercredi 7 avril 2021

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Lors de leur assemblée de printemps, qui s'est tenue juste avant Pâques, les évêques de France ont abordé la question de la lutte contre la pédophilie â€" un moment qui avait été précédé, quelques semaines plus tôt, par une rencontre exceptionnelle pour réfléchir à la question de la responsabilité.

De leur réflexion et de leurs échanges sont issus une longue *Lettre des évêques de France aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie*. Ce document s'articule en trois parties : *« Ce que nous avons appris »*, *« Nos décisions »*, *« Notre appel »*.

La première partie formule plusieurs points : *« Notre Église n'a pas toujours été une "maisons sûre" »*, *« L'ampleur du traumatisme »*, *« La lumière apportée par le témoignage des personnes victimes »*, *« Le devoir de l'Église entière vis-à-vis des personnes victimes »*.

De ces constatations découlent trois séries de décisions qui *« s'inscrivent dans une démarche générale destinée à franchir une étape décisive dans la reconnaissance de ces violences et la lutte contre ces abus »* :

- Des mesures concernant *« notre relation avec les personnes victimes »* : continuer de travailler régulièrement avec les personnes victimes, sensibiliser et former à l'accueil et à l'accompagnement humain et spirituel des victimes, leur proposer un secours financier, améliorer la formation des prêtres et des acteurs pastoraux, améliorer les moyens *« de suivre et d'accompagner les prêtres coupables dans les différents moments de leur vie »*, créer *« un lieu qui gardera vive la mémoire des faits commis et de la manière dont les personnes agressées ont pu vivre cette épreuve »*, consacrer chaque 3e vendredi de Carême *« à la mémoire de ces faits et à la prière pour les personnes victimes »*.
- Des mesures visant *« au renforcement de nos procédures de justice canonique »* : il s'agit de la mise en place d'un tribunal pénal au niveau national, *« pour disposer des moyens nécessaires afin d'agir avec une efficacité qui a pu faire défaut jusqu'à présent »* â€" ceci ne dispensant pas du recours à la justice étatique.
- Des mesures concernant l'organisation de la Conférence des évêques : la mise en place d'un Service dédié *« à la promotion de la vigilance et à la formation à la juste relation pastorale »*, ainsi qu'un Service national d'écoute.

Enfin, les évêques lancent un double appel : *« Soyons tous vigilants et actifs pour faire de notre Église une "maison sûre" »* et *« Aidons les personnes victimes »*.

À télécharger :

- Lettre des évêques de France aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie
- Les résolutions votées par les évêques de France

Copyright © Diocèse de La Réunion